

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/19/1194 du 17 février 2020 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la modification de l'autorisation n° EAU/AUT/19/0671 concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Clervaux au nom et pour compte de Monsieur Claude Kohl de Reuler.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 3 mars 2020

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER